

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le quatre du mois de septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Moidieu-Détourbe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard LAMBERT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 14 Votants : 19

Date de convocation : 21 août 2015

Présents : Mmes et MM. Gérard LAMBERT, Sophie GUIBOURET, Jean ROUAT, Georges MEJECASE, Boris WILD, Jacques NOCENTI, Hervé VAUDAINE, Daniel DUPUIS, Christelle KOCALENIOS RAVEL, Peggy ARNOULD, Carole PERNOUX, Christine NICOD, Christophe MOREL, Arnaud FERRAND.

Absents excusés : Aline CHARRETON (pouvoir à Hervé VAUDAINE), Noëlle FREZET (pouvoir à Gérard LAMBERT), Delphine THOLANCE (pouvoir à Carole PERNOUX), Jessica ROSTAING (pouvoir à Boris WILD), Martine THOMAS (pouvoir à Christophe MOREL). Secrétaire de séance : Jacques NOCENTI.

Le Procès-verbal de la séance du 3 juillet 2015 est approuvé

Délibération n° 1-09-15 : Projet de restructuration du Complexe Sportif de l'Amballon

I. Préambule

La municipalité a lancé son projet de revalorisation urbaine du Centre-Village qui est destiné à :

- améliorer la lecture du cœur du village,
- développer des commerces et services,
- créer de l'habitat et des équipements publics.

La mise en place de cette restructuration conduit à transférer des équipements sportifs qui seront supprimés, dont les jeux de pétanque ainsi que deux courts de tennis sur le complexe sportif de l'Amballon créé il y a quelques années au sud du village.

Afin que les clubs de pétanque et de tennis ne se retrouvent pas sans aires d'évolution et que les travaux de revalorisation du Centre-Village ne soient pas retardés, il conviendrait que la création de ces équipements sportifs soit réalisée au plus tard en septembre 2016.

Les premières réunions de concertation avec les associations ont mis en évidence d'autres besoins qui demanderaient à compléter les installations à prévoir sur le site de l'Amballon pour obtenir au final :

1. Pétanque :
Une aire de jeux d'au moins 3 000 m² permettant de tracer 64 terrains avec éclairage et sonorisation, un bâtiment permettant d'accueillir une table de marque, une buvette intérieure et extérieure, un coin cuisine, une salle de réunion et un local technique.
2. Tennis :
Deux courts de tennis avec parking de proximité, un accès aux sanitaires et à la buvette en partage avec la pétanque, un accès à la grande salle polyvalente pour les stages d'été, un local de stockage pour le petit matériel.
3. Skate park :
Infrastructure spécifique destinée aux jeunes qui pratiquent le skate board ou le roller acrobatique composée de modules préfabriqués.
4. Champ de bosses VTT:
A situer de préférence le long de la voie piétonne juste après le Pont de l'Amballon.
5. un stade de football synthétique :
Homologable par la Fédération Française de Football au niveau 4 (Division d'Honneur).
6. Parking évènementiel :
Une zone de parking de type évènementiel pour accueillir au moins 100 véhicules.

II. Les Contraintes du site

Le site accueille déjà :

- le stade de football d'honneur en gazon naturel,
- un stade d'entraînement dit « stabilisé » qui a été détérioré et impraticable depuis l'automne 2014 suite au débordement de l'Amballon,
- des vestiaires,

- une salle polyvalente et des parkings.

L'organisation à venir doit donc tenir compte de ces équipements en essayant de les mutualiser au maximum afin de minimiser les coûts d'investissement et de fonctionnement futurs. L'implantation des équipements doit également prendre en compte le risque d'inondation d'une partie de cette zone. La délimitation de cette zone inondable risque d'avoir une emprise encore plus importante, les résultats seront connus courant de l'automne, lorsque nous aurons connaissance des résultats de l'étude demandée dans le cadre de la définition de la carte des aléas de la commune.

III. L'organisation spatiale proposée

A l'issue de plusieurs réunions de travail le Cabinet Archisport a proposé un projet d'organisation spatiale et divers d'aménagements prenant en compte les besoins exprimés et les différentes contraintes du site connues à ce jour :

1. La pétanque occupera le stade d'entraînement de football en stabilisé qui, en terme de surface, répond à tous les besoins. Il suffira d'apporter un peu de concassé supplémentaire pour obtenir une surface de jeu adaptée. Par ailleurs, cet espace bénéficie déjà d'un éclairage. Quelques aménagements seront apportés au bâtiment des vestiaires qui sera à partager avec le club de football.
2. Les courts de tennis viendront se positionner à l'entrée du complexe, à gauche du parking existant.
3. Le Skate Park sera implanté au nord-est du site à proximité du champ de bosses et de la voie piétonne mais en dehors de la zone inondable.
4. Le champ de bosses au nord-est du site, même démarche que pour le Skate Park.
5. Le stade de football synthétique sera positionné à l'est des vestiaires en limite du parking existant avec une ligne de sortie de but parallèle à ce dernier. C'est la position la mieux adaptée pour ne pas empiéter sur la zone inondable et rester au plus près des vestiaires dans un objectif de faciliter l'accès des joueurs et des arbitres, sans confrontation avec le public (exigences de la FFF) et avec des modifications du bâti à moindre coût.
6. Le parking événementiel : son positionnement à l'entrée du site au sud du parking existant paraît la plus judicieuse afin d'organiser et de sécuriser la circulation des véhicules. Par contre, cela implique d'acquérir une parcelle. Afin d'éviter une grande surface d'enrobé peu esthétique et conduisant à une imperméabilisation importante, ce parking événementiel pourrait s'envisager à moindre coût en gazon « renforcé ».

IV. Estimation et plan de financement prévisionnel

Il convient de solliciter des aides financières afin de financer ces travaux. Après recherche des aides financières possibles, Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

Objet	Réaménagement stade stabilisé pour pétanque	Réaménagement vestiaires	Courts de tennis	Skate Park	Champ de bosses	Stade de football synthétique	TOTAL
Date prévisionnelle	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2016	1 ^{er} semestre 2016	2 ^d semestre 2016	2 ^d semestre 2016	2017	
Montant estimé HT des travaux	15 000,00 €	150 000,00 €	149 520,00 €	50 000,00 €	10 000,00 €	760 000,00 €	1 134 520,00 €
Montant estimé travaux + maîtrise d'oeuvre	16 200,00 €	162 000,00 €	161 482,00 €	54 000,00 €	10 800,00 €	820 800,00 €	1 225 282,00 €
Subvention département (dispo. 2) 25 %	4 050,00 €	40 500,00 €	35 510,00 €	13 500,00 €	2 700,00 €	173 340,00 €	269 600,00 €
Subvention Etat (DETR axe 2) 20 %	3 000,00 €	30 000,00 €	26 304,00 €	10 000,00 €	2 000,00 €	128 400,00 €	199 704,00 €
Subvention SEDI			14 400,00 €			94 400,00 €	108 800,00 €
Subvention FFF (Horizon bleu 2016) 10 %						64 200,00 €	64 200,00 €
Subvention communes du MOS-3 Rivières						120 000,00 €	120 000,00 €
Subvention du FC MOS – 3 Rivières						50 000,00 €	50 000,00 €
Autofinancement	9 150,00 €	91 500,00 €	85 268,00 €	30 500,00 €	6 100,00 €	190 460,00 €	412 978,00 €

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le plan de financement ci-dessus.

Sollicite tout organisme pouvant apporter une aide financière à ces travaux et notamment :

- le Département de l'Isère,
- l'Etat pour l'octroi de la Dotation d'Equiperment aux Territoires Ruraux (DETR),
- le SEDI,
- La Fédération Française de Football pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de l'opération « Horizon bleu 2016 »,
- les communes associées au Football Club MOS - 3 Rivières,
- le Football Club MOS – 3 Rivières.

Délibération n° 2-09-15 : Contrat de rivière des 4 Vallées 2015-2021

Lors de son assemblée du 25 juin 2015, le Comité de rivière des 4 Vallées a approuvé le second Contrat de Rivière des 4 Vallées 2015-2021 qui sera signé à l'automne 2015.

Ce contrat d'une durée de 7 ans prévoit un programme d'actions d'un montant de 34,5 M€ qui répond aux problématiques et objectifs du territoire. Il est porté par le Syndicat Rivières des 4 Vallées, structure coordonnatrice du contrat.

Ce programme d'actions prévoit l'engagement de la commune pour les opérations suivantes :

Référence de l'action / opération	Intitulé de l'action / opération
B-2-1 / B-2-1-15	Restauration hydromorphologique et écologique / Restauration de la Vésonne aux Meuniers
B-2-1 / B-2-1-18	Restauration hydromorphologique et écologique / Suppression de la digue du Fonteneau
B-2-3 / B-2-3-31	Restaurer la continuité écologique et gérer les débits dans les tronçons court-circuités / Remplacement du radier de Pont des Granges
B-3-1 / B-3-1-5	Faire émerger, mettre en place et accompagner des plans de gestion sur des zones humides ciblées et prioritaires / Zone humide de la Vesonne
B-4-3	Aménagements-réhabilitation d'ouvrages hydrauliques pour la prévention des risques
B-4-4	Détermination et réduction de la vulnérabilité dans les zones à risques importants

Suite à l'examen du contenu technique et des estimations financières des actions inscrites au Contrat de Rivière, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'approuver les orientations stratégiques et le programme d'action du Contrat de Rivière des 4 Vallées, notamment les enjeux, les objectifs et le contenu technique de son programme d'action sur 7 ans (2015-2021).

De s'engager à réaliser les opérations du contrat dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation et la priorité des actions, et en tenant informé la structure porteuse. La réalisation de ces opérations se fera sous réserve de leurs faisabilités techniques, du respect des engagements des différents partenaires financiers et de la capacité financière de la collectivité.

De s'engager à fournir à la structure porteuse du Contrat, lors des demandes de financement, les dossiers complets des projets (pièces techniques et administratives). Les objectifs visés devront être clairement définis. Ces dossiers pourront être examinés par le Comité de pilotage du Contrat de rivière.

De s'engager à fournir à la structure porteuse du Contrat les résultats d'avancement des actions entreprises dans le cadre du Contrat, ainsi que toute information relative aux opérations non prévues mais affectant néanmoins les objectifs ou le déroulement du contrat de rivière.

De s'engager à rechercher la plus grande cohérence de l'ensemble des actions dans le sens des objectifs du Contrat de rivière.

D'autoriser le Maire à signer le Contrat de rivière des 4 Vallées 2015-2021.

Délibération n° 3-09-15 : Habitat : rattachement de la commune de Moidieu-Détourbe au Système National d'Enregistrement des demandes de logement social (SNE)

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit que tout EPCI doté d'un PLH doit adhérer à un dispositif de gestion partagée de la demande. En Isère, ETOIL.org a été créé à cet effet. Fin 2014, il a été décidé au niveau départemental de mettre fin à ETOIL.org et de se rattacher au Système National d'Enregistrement des demandes (SNE) pour le 1^{er} octobre 2015.

Pour pouvoir accéder aux données nominatives du SNE, chaque commune et chaque EPCI doit être des « guichets enregistreurs ». S'ils ne souhaitent pas assurer l'enregistrement des demandes, ils doivent désigner au moins un mandataire qui en sera chargé.

Sur le territoire de ViennAgglo, l'enregistrement des demandes est exclusivement réalisé par les bailleurs sociaux principaux. Le rattachement au SNE ne modifiera pas cette pratique.

Il est proposé que la commune de Moidieu-Détourbe devienne guichet enregistreur et désigne en mandataire les bailleurs principaux du territoire : ADVIVO et OPAC 38.

Une convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du SNE sera signée entre la commune et la DDCS (gestionnaire départemental du SNE). Des conventions de mandat seront également signées entre la commune et chaque bailleur mandataire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 97 de la loi ALUR du 24 mars 2014 qui prévoit que tout EPCI doté d'un PLH doit adhérer à un dispositif de gestion partagée de la demande,

Vu la délibération du conseil communautaire de ViennAgglo du 30 mai 2013 relative à l'adhésion de ViennAgglo à l'outil départemental d'enregistrement de la demande sociale ETOIL.org,

Vu les décisions des comités de pilotage ETOIL.org du 26 novembre 2014 et du 5 mai 2015,

Vu la décision du bureau communautaire de ViennAgglo du 9 juillet 2015,

après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accepte la fonction de guichet enregistreur de la commune de Moidieu-Détourbe dans le cadre du rattachement au Système National d'Enregistrement des demandes de logement social (SNE) et autorise le Maire à signer la convention relative aux conditions et modalités de mise en œuvre du SNE avec les services de l'Etat.

Accepte la désignation d'ADVIVO et de l'OPAC 38 en tant que mandataires chargés de l'enregistrement des demandes de logement social pour le compte de la commune de Moidieu-Détourbe et autorise le Maire à signer les conventions de mandat avec chaque mandataire.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Autorise le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

Délibération n° 4-09-15 : Subvention exceptionnelle au club « MOS – 3 Rivières F.C. »

Le club de football « MOS – 3 Rivières F.C. » porte un projet sportif et éducatif. La commission Vie Associative propose de soutenir cette action en lui accordant une subvention de 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au club « MOS – 3 Rivières F.C. » pour son projet sportif et éducatif.

Précise que cette somme sera mandatée sur la ligne dénommée « *Autres subventions exceptionnelles éventuelles* » de la commission Vie Associative prévue à l'article 6574 du budget primitif.

Délibération n° 5-09-15 : Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de Moidieu-Détourbe

Comme chaque année, le Comité des Fêtes de la commune a organisé la journée festive « Moidi'Fête » début juillet. Cette année, le Comité avait souhaité mettre l'accent sur les initiatives de jeunes et avait proposé, entre autres, au groupe de jeunes de la commune de participer. La commission Scolaire-Jeunesse propose de soutenir cette action qui a permis aux jeunes de s'impliquer dans la vie du village en accordant une subvention de 50 € au Comité des Fêtes qui servira à récompenser les jeunes qui ont participé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 € au Comité des Fêtes de Moidieu-Détourbe pour l'organisation de Moidi'Fête.

Précise que cette somme sera mandatée sur la ligne dénommée « *Autres subventions* » de la commission Scolaire-Jeunesse prévue à l'article 6574 du budget primitif.

Compte-rendu des commissions

1. Scolaire / jeunesse :

- Des membres de la commission scolaire ont accompagné le Maire lors de la visite de pré-rentrée des enseignants ainsi qu'à la rentrée des élèves.

2. Voirie / réseaux :

- Les travaux d'enfouissement d'éclairage public à la Détourbe ont commencé route des Cerisiers et route de Beauvoir. 2 lampadaires supplémentaires sont prévus. Ces deux routes seront dotées d'un éclairage piéton et sur la RD 502, il est prévu d'installer un éclairage piéton + route.
- En raison de travaux sur le réseau, une coupure d'eau potable aura lieu sur la commune le 09/09. Le réseau de Vienne va réalimenter au maximum le réseau du syndicat des eaux afin de limiter les désagréments. La population a été informée via l'Echo Municipal et le panneau d'affichage électronique.

- Le rendement du réseau d'eau potable est passé de 46 à 52 % suite à des travaux d'amélioration de réseaux.
 - Marquage au sol prévu semaine 37. Bien différencier les places PMR sur la place Albert Peyaud.
 - La RD 38 a été re-goudronnée entre les ralentisseurs.
 - Des roches ont été commandées pour mettre au parking du cimetière, pour enrocher un chemin, et pour en installer vers la quille des Granges.
 - Deux barrières permettant de barrer le Chemin du Moulin ont été démontées au cours d'une nuit de juillet, une seule a été retrouvée et a été réinstallée par les services techniques.
 - Remplacement des capots de poteaux d'incendies volés : 381 € HT l'unité. Les voleurs ont été retrouvés et seront convoqués prochainement au tribunal. Les nouveaux capots seront en epoxy afin d'éviter de nouveaux vols.
 - Réunion commission assainissement/rivière de ViennAgglo à la salle de Moidieu le 08/09.
 - Le Systepur profite des journées du patrimoine pour faire visiter le chantier de la future station d'épuration.
3. Urbanisme / technique / bâtiments communaux :
- Jobs d'été : 10 jeunes embauchés sur 14 semaines. Parmi les travaux effectués : entretien du cimetière, des écoles, des abribus, réfection du tabouret de la fontaine devant Chez Riquet, réfection du mur de la Vesonne, du mur Gassier.
 - Le nouveau tracteur tondeuse John Deer a été livré.
 - Accessibilité des ERP : les Agenda d'Accessibilité Programmés (Ad'AP) doivent être réalisés pour la fin du mois. Un projet d'aménagement restreint a été conduit pour rendre la Mairie accessible à moindre coût.
 - Le Systépur va réaliser un diagnostic sur le local technique.
4. CCAS :
- Distribution des colis de Noël le 19/12/2015.
 - Atelier d'insertion « Débranche et croque la vie » : la commune de Saint-Sorlin de Vienne qui le porte depuis 2012 ne souhaite plus et ne peut plus porter administrativement l'atelier car Pôle Emploi n'acceptera pas un nouveau contrat pour l'animatrice à moins d'une embauche définitive. Une réunion est prévue entre les 5 communes membres.
5. Centre-village :
- Une première version non définitive de la carte des aléas sur la Vesonne a été rendue. Scénario sans digue, sans mur avec obstruction de 50 %.
- La 2^{ème} barrette de maisons prévue initialement au nord-ouest du Clos serait impactée par la zone inondable → abandon provisoire de cette barrette, ce qui implique une modification de l'équilibre budgétaire global du projet.
6. Vie associative / communication :
- Modalités d'organisation de Caravan'Jazz :
 Depuis plusieurs années, la commune de Moidieu-Détourbe accueille la soirée Carvan'Jazz en alternance avec la commune d'Eyzin-Pinet. Jusqu'à maintenant, cette soirée était organisée conjointement avec les communes, les comités des fêtes des communes et la MJC de Vienne. La commune accueillante mettait à disposition le lieu tout équipé (avec raccordement électrique). Les comités des fêtes étaient chargés de la buvette/snack et de la 1ère partie musicale. La MJC de Vienne était chargée de la programmation musicale et de l'installation technique (sonorisation, lumières...). Les communes finançaient l'éventuel déficit des comités des fêtes (30,45 € en 2014, pas de déficit en 2015). Or, ViennAgglo propose dorénavant un « pack » avec paiement automatique d'un forfait de 800 € par an contenant :
 la soirée Caravan'Jazz (apparemment avec les mêmes modalités d'organisation),
 une « Rando'Jazz » (randonnée avec plusieurs petits groupes de jazz le long du parcours) qui devrait être organisé par la commune ou par une association de la commune accueillante,
 une intervention dans les écoles.
 Ces différentes manifestations n'auraient pas lieu chaque année mais seraient organisées en alternance. Il n'est pas possible de choisir une seule manifestation parmi les trois, la commune doit accepter ou refuser le pack complet.
 Après avoir pris connaissance du dossier,
 Considérant que ni la commune, ni pour l'instant aucune association n'est en mesure d'organiser « Rando'Jazz »,
 Considérant que les communes (ou autres organismes) n'ont pas à se substituer au désengagement de l'Etat en matière d'intervention dans les écoles,
 Considérant le coût de ce « pack »,
 Considérant le manque d'information sur les modalités précises d'organisation de ces manifestations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande un projet précis détaillant toutes les modalités d'organisation de chacune des manifestations de ce pack avant de s'engager financièrement.
 - Réception nouveaux habitants et mamans de l'année le 17/10 à 11 heures

- Le 05/09 concert des échanges internationaux de la ville de Vienne à la salle de Moidieu (gratuit) dans le cadre d'Euromusic.

Questions diverses :

- Départ du Trésorier M. Joseph SICARD qui sera remplacé par M. Alain SCHMITT le 01/10/2015.
- Réunion d'échanges organisée par ERDF à la salle polyvalente le 24/09.
- Elections régionales les 6 et 13/12/2015.
- Une demande a été faite pour transférer les bureaux de votes à la cantine puisque le Mille-Club n'est plus chauffé.
- Visite de la ferme de l'EARL Ferrand à La Détourbe début août en présence du Sous-Préfet de Vienne et d'élus de la commune.
- L'épreuve VTT/ randonnée pedestre de l'Ecureuil est organisée à Eyzin-Pinet le 06/09. Elle est prévue en 2016 à Pont-Evêque et en 2017 à Moidieu-Détourbe.
- Salon du sport à Vienne le 12/09.
- Fête du cheval à Oytier le 13/09.
- 18/09 : réunion du sénateur M. Savin à roussillon.
- Journée porte ouverte à MECAGRI du 25 au 27/09.
- Travaux prévus à l'espace St Germain avec modification de l'accès.
- Un groupe d'étudiants de l'IUT va travailler sur la communication (écho, site, panneau lumineux...).

Prochain conseil municipal : vendredi 2 octobre 20 heures.

Signatures :